

Décision

Générale

colonial

Décision n° 424 du 3 avril 1946

n° 424

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1946

Date de publication
3 avril 1946

Date du numéro
30 avril 1946

TEXTE INTÉGRAL

Un passage par voie maritime de Djibouti à Marseille a été accordé à Mme Cabouat, dame-commis des P. T. T., autorisée à accompagner son mari, titulaire d'un congé administratif de trois mois à passer en France.